

1. Qui sont les administrateurs territoriaux de l'AATF ?

L'Association des administrateurs territoriaux de France (AATF) vient de mener une enquête interne pour identifier les administrateurs territoriaux souhaitant s'investir tant sur du court que du long terme dans des actions de coopérations internationales portées tant par des organisations Françaises, Européennes qu'internationales.

Qui sommes-nous ?

L'Association des Administrateurs Territoriaux de France regroupe les femmes et les hommes qui occupent des fonctions d'encadrement dirigeant et supérieur dans les collectivités locales de plus de 40 000 habitants. Les administrateurs territoriaux détiennent les grades les plus élevés de la filière administrative de la fonction publique territoriale. Ils sont l'équivalent, pour la fonction publique territoriale, des administrateurs civils et des membres des grands corps de l'Etat. L'association a pour objectif de défendre les intérêts des administrateurs territoriaux, de favoriser le déploiement de leur carrière dans le secteur public local mais aussi dans les autres univers professionnels.

L'association poursuit également l'objectif de promouvoir la gestion publique locale, le modèle de république décentralisée qui, grâce à l'engagement des élus et des fonctionnaires locaux, ont permis de faire progresser les services publics dans le pays.

Pourquoi les administrateurs territoriaux sont des experts de grandes valeurs ?

Les administrateurs territoriaux, sous l'autorité des élus, conduisent au quotidien l'action des collectivités locales. Ils ont l'expertise et l'expérience que requièrent ces missions. Notre réseau couvre l'ensemble des métiers, des fonctions ressources au secteur social en passant par le développement territorial. Nous construisons jour après jour les réponses aux enjeux du moment : transformation des organisations, fusions et mutualisations, optimisation de la gestion, transition énergétique, rénovation du dialogue social, etc. Mais les administrateurs territoriaux, parce qu'ils ont l'habitude de gérer l'écosystème décisionnel local qui est le plus complexe qui soit, ont aussi la capacité de s'adapter et de réussir dans d'autres univers professionnels. Grâce à cette agilité qui est leur marque de fabrique, ils sont aujourd'hui de plus en plus recrutés au sein d'opérateurs de l'Etat, dans des inspections, des juridictions, dans la préfectorale, dans les cabinets ministériels, les chambres de métiers d'artisanat, les banques, etc.

Comment nous mobiliser ?

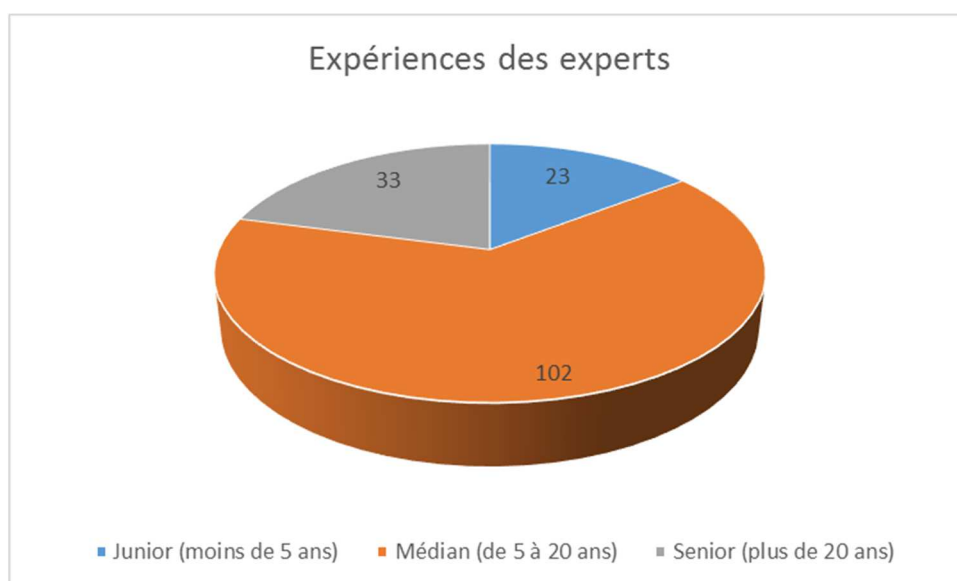
Pour des missions plus courtes, avec l'accord de leur employeur, ils peuvent être mobilisés en vacation ou en bénévolat.

Quand ils sont déjà en poste, ils peuvent être recrutés par voie de mutation dans des délais rapides. Ils peuvent faire l'objet de la procédure de détachement qui offre une certaine souplesse. La disponibilité est également une possibilité.

Les administrateurs territoriaux peuvent être recrutés à la sortie de leur école de formation initiale l'INET, en novembre de chaque année. Ils sont alors immédiatement disponibles.

2. Un vivier à forte valeur ajoutée

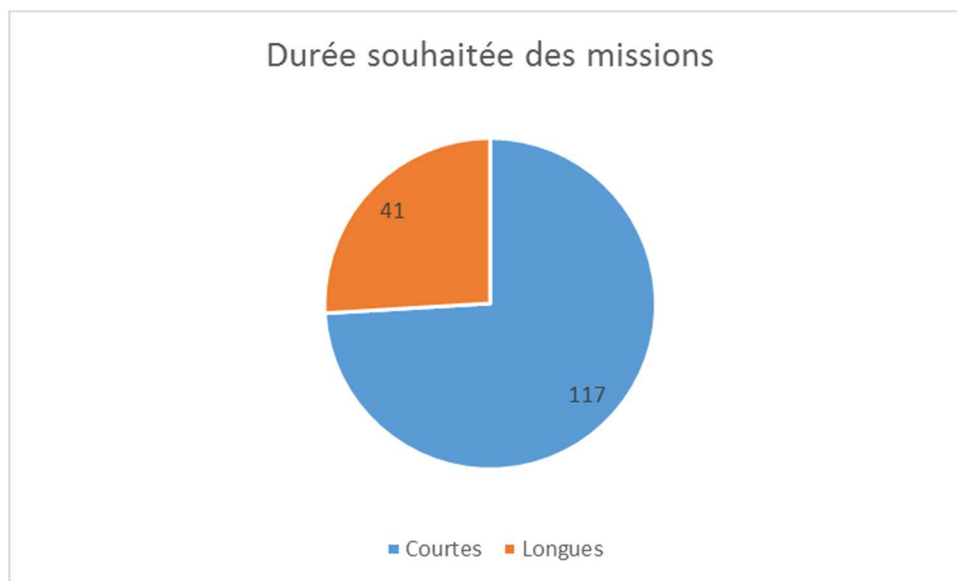
Une enquête afin d'identifier les experts intéressés par des missions de coopération ou d'expertise a été menée au sein des membres de l'Association des Administrateurs Territoriaux en octobre 2016. 158 administrateurs ont répondu. Ils sont majoritairement en poste en collectivité mais aussi dans des services centraux et déconcentrés de l'Etat. Les champs des métiers et expertises sont très variés et très riches : décentralisation, ressources humaines et finances, urbanisme, développement économique et territorial durable, organisation, affaires sociales, développement culturel, éducation, formation, emploi, jeunesse...



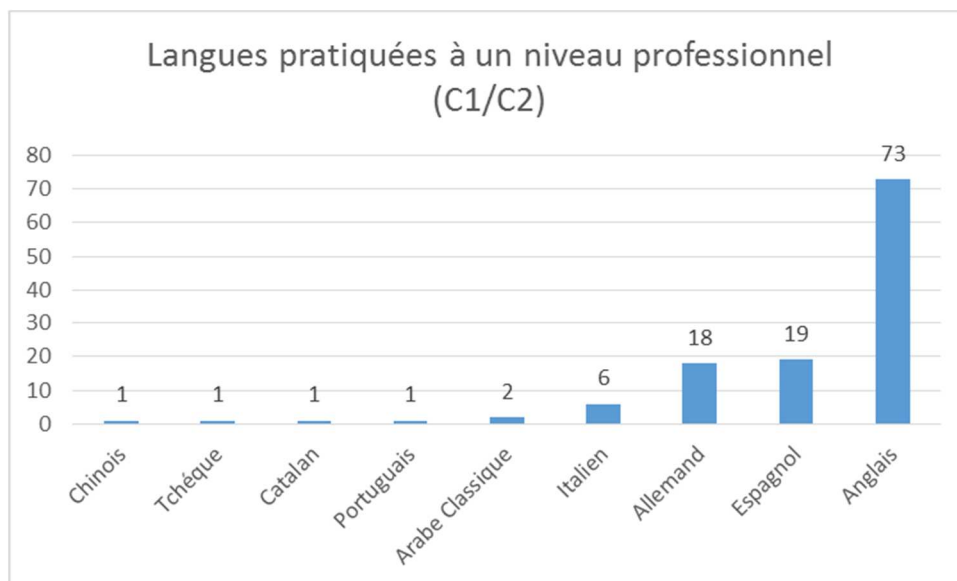
Créé en 1986 mais étant surtout monté en puissance à partir de l'an 2000 suite à la Création de l'Institut Nationale des Etudes Territoriales en 1997, le cadre d'emploi des administrateurs est plus jeune que les corps de la fonction publique d'Etat.



Les répondants à l'enquête ont déjà majoritairement des expériences dans une langue étrangère ou dans le domaine de la coopération et souhaitent poursuivre dans ce domaine.

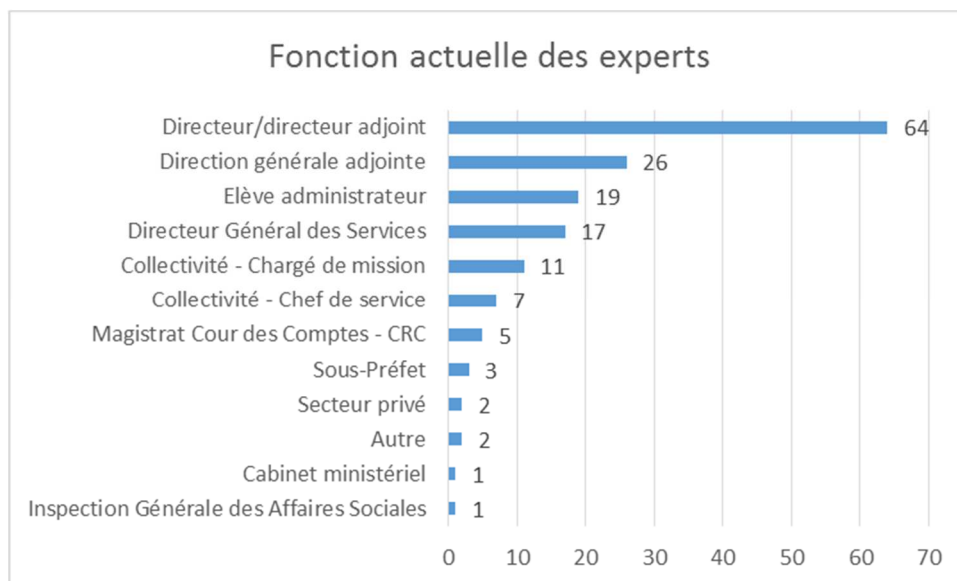


La majorité des administrateurs souhaitent s'engager pour des missions d'expertises courtes mais plus d'un quart est également intéressé par des missions longues.



Sur les personnes ayant répondu à l'enquête, la grande majorité maîtrise une ou plusieurs langues à un niveau professionnel (C1/C2 du cadre de référence européen). De très nombreux administrateurs ont des notions solides dans de nombreuses autres langues, parfois rares (arabe, chinois, russe, portugais)...

Cette richesse reflète l'ouverture des administrateurs territoriaux vers tous les horizons et les zones géographiques.



Les experts ont des niveaux de responsabilités variées dans diverses structures tant dans les services des collectivités, qu'à l'Etat ou d'en d'autres structures



Contact : Jean-Louis Rocheron, coordonnateur pour l'AATF pour la coopération internationale : rocheronjl@gmail.com – 00 33 (0) 6.59.63.32.25